

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° DEC_2024_36

Objet : Bail professionnel – Mme CLERJON Blenda – 1 et 2 place A. GIBEZ

Le Maire de la Ville de Montbard,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-44 en date du 27 mai 2020 l'autorisant à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze années,

VU la demande faite par Mme CLERJON Blenda de diminuer son loyer suite à une baisse d'activité pour une durée de 1 an;

DECIDE

Article 1 : De modifier le montant du loyer à 500€ à compter du 01 janvier 2024 comme prévu au bail initial du 27/11/2018

Article 2 : De rétablir le forfait de 60€ du montant des charges mensuelles ;

Article 3 : Que cette modification fera l'objet d'un avenant n°3 ;